



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°845) DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A L'ASSOCIATION « LE BANQUET CELESTE » A TITRE PAYANT

DÉCISION N° DM-23-010
EN DATE DU 10 JANVIER 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Le Banquet Céleste » représentée par son président, Monsieur René JOUQUAND, domiciliée 5 rue des Mondrins, 35610 Roz sur Couesnon, d'organiser des répétitions le vendredi 6 janvier 2023 de 14h00 à 20h00 et le samedi 7 janvier 2023 de 11h00 à 17h00 dans la salle Berlioz (accès pour l'accordeur possible 1h30 avant) ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Le Banquet Céleste » représentée par son président, Monsieur René JOUQUAND, domiciliée 5 rue des Mondrins, 35610 Roz sur Couesnon, une convention de location de salle, pour un montant de 248,50 € TTC (deux cent quarante-huit euros et cinquante centimes) afin d'organiser des répétitions, le vendredi 6 janvier 2023 de 14h00 à 20h00 et le samedi 7 janvier 2023 de 11h00 à 17h00 dans la salle Berlioz (accès pour l'accordeur possible 1h30 avant) ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230110-Imc1H10343H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/01/2023
Date de Publication : 10/01/2023